

AVIS DE CONFORMITÉ À LA LOI 96 - EXPÉDITION DIRECTE AU QUÉBEC :

Bosch Rexroth Canada
490 Prince Charles Dr S
Welland, Ontario
Canada L3B 5X7
Tel. 905-735-0510
Fax 905-735-5646
www.boschrexroth.ca

15 Aug 2025

Cette commande est destinée à être expédiée directement à des clients du Québec, au Canada. Conformément à la loi 96 du Québec (Loi sur le français, langue officielle et commune du Québec), les exigences suivantes DOIVENT être respectées pour l'emballage, l'étiquetage, la documentation et les instructions associés aux produits de cette commande:

1. ****Prédominance de la langue française:**** Tous les emballages, étiquettes, instructions, garanties et documents d'accompagnement (y compris, mais sans s'y limiter, les factures, les bordereaux d'expédition, les fiches de données de sécurité (FDS) et les manuels d'installation) DOIVENT être disponibles en français. La version française doit être au moins aussi visible et lisible que toute autre langue, y compris l'anglais. Le français peut être présenté en complément, mais non en remplacement, de toute autre langue.
2. ****Étiquetage en français clair et durable:**** Les étiquettes doivent être apposées de façon permanente et clairement lisibles. Les informations doivent être présentées en français de manière claire, concise et facilement compréhensible.
3. ****Informations obligatoires:**** Tous les renseignements obligatoires requis par une loi ou un règlement fédéral ou provincial doivent être fournis en français. Il s'agit notamment de l'identification du produit, des avertissements, des précautions de sécurité et des instructions d'utilisation.
4. ****Documentation:**** Tous les manuels d'utilisation, guides et autres documents fournis avec les produits doivent être disponibles en français. La documentation numérique doit également répondre aux exigences de mise en évidence de la langue française.
5. ****Informations de contact:**** Fournir des informations de contact facilement accessibles (numéro de téléphone, adresse électronique, site web) pour le support client en français lié au produit.
6. ****Preuve de conformité:**** Le fournisseur doit conserver les enregistrements démontrant la conformité à ces exigences pendant une période de 7 ans à compter de la date d'expédition. Bosch peut demander ces enregistrements à des fins d'audit.

Le non-respect de ces exigences de la loi 96 peut entraîner des retards d'expédition, le rejet des marchandises, des amendes et des responsabilités juridiques. Il incombe au fournisseur de veiller à ce que ces exigences soient pleinement respectées. Contactez **Marco Gervasio (DCNA/QMM-CA)** à Marco.Gervasio@boschrexroth.ca pour toutes questions concernant ces exigences.